

LED
LES ECOLES DOCTORALES

GLOSSAIRE UNIVERSITÉS À DESTINATION DES ENTREPRISES

AERES

L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a été créée par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

ANR

L'Agence Nationale de la Recherche, établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2007, est une agence de financement de projets de recherche.

ANRT

L'Association Nationale de la Recherche Technique rassemble depuis 1953 les principaux acteurs, publics et privés, de la R&D : entreprises, organismes de recherche et de formation, centres techniques industriels, sociétés de recherche sous contrat, d'ingénierie et de conseil. Elle a pour objectif d'aider à améliorer l'efficacité du système français de recherche et d'innovation, d'encourager les concertations et de développer les coopérations, tant au niveau européen qu'au niveau national.

ATER

Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Enseignant-chercheur recruté à l'université pour une durée déterminée, après le doctorat. Le service d'enseignement est de 192h à temps plein et 96h à mi-temps.

CIFRE

Convention industrielle de formation par la recherche permettant le financement d'un projet doctoral par une entreprise, sur un sujet défini en commun par l'entreprise et le laboratoire d'accueil. Généralement, le contrat est partagé par un établissement d'enseignement supérieur (ou organisme de recherche) et une entreprise ou une association ou une collectivité territoriale. Le contrat est géré par l'ANRT.

DOCTORAT

« La formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales. Elle consiste en une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue. Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur ». (Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale article 1). « Doctorant » est le nom donné au jeune chercheur qui prépare un doctorat. Docteur est le titre du diplômé d'un doctorat.

DOCTORANT CONSEIL

Doctorant qui mène parallèlement à ses travaux de thèse, une mission en entreprise rémunérée, au rythme de 1 à 2 jours par semaine, pendant une durée variable, sur un sujet défini en commun avec l'entreprise (veille technologique, communication, formation...) et correspondant à ses domaines de compétences (mais pas nécessairement en lien direct avec son sujet de doctorat).

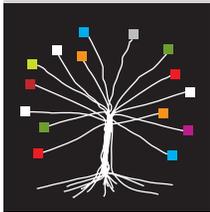
ÉCOLE DOCTORALE

Communément appelée « ED ». Elles gèrent administrativement les doctorants qui effectuent leurs travaux de recherche dans les laboratoires affiliés, et contrôlent le bon déroulement de leurs projets doctoraux.

LES DOCTEURS
LE SENS NEUF DE L'ENTREPRISE



LED
LES ECOLES DOCTORALES



LED
LES ECOLES DOCTORALES

Leur mission consiste également à leur proposer une offre de formation continue permettant l'acquisition de compétences transverses, complémentaire à leur formation par la recherche et à suivre le devenir de leurs diplômés.

EPST

Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique. Exemples : CNRS, INRIA, INRA, INSERM, etc.

LMD

Licence-master-doctorat (BAC+3/5/8). La réforme LMD désigne l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur suite au processus de Bologne.

MASTER

Diplôme universitaire sanctionnant une formation Bac+5 reconnaissant une haute expertise dans un domaine académique ou professionnel. En général, le diplôme est obtenu à l'issue d'une formation théorique poussée et de la préparation d'un travail de recherche en laboratoire (master dit « recherche ») ou d'un projet au sein d'un organisme ou d'une entreprise (master dit « professionnel »).

PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ

Association, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun.

PRES

Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Ces regroupements universitaires visent à accroître la visibilité des offres de formation et de recherche d'un site et à améliorer la coopération entre les établissements associés. Ils se mettent en place suite à la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

SAIC

Service d'Activités Industrielles et Commerciales. Ce service, mis en place par les universités, a pour but d'aider les laboratoires et les chercheurs dans toutes les démarches liées à la valorisation de la recherche, aux relations entre les laboratoires et les entreprises et autres activités commerciales.

SUIO

Service Universitaire d'Information et d'Orientation. Il a pour objectif d'aider les étudiants à construire leur projet professionnel et de structurer les relations entre les universités et les entreprises sur l'aspect insertion professionnelle (organisation de forum...).

UFR

Unité de Formation et de Recherche gérant l'offre de formation et de recherche d'une discipline (UFR de mathématiques, de sciences humaines...) dans une université. Les anciennes « facultés » sont devenues des composantes (UFR) de l'université depuis la loi Faure de 1968.

UMR

Unité Mixte de Recherche. Unité de recherche commune entre une université et le CNRS, recevant des moyens (personnels, finances...) de la part de ses deux tutelles.

UPR

Unité Propre de Recherche. Unité CNRS indépendante de l'université.

LES DOCTEURS
LE SENS NEUF DE L'ENTREPRISE

